



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 17 août 2016 à 19 h en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est absent :**

Monsieur John Judd, conseiller – district 4

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Madame Carole Michelin, trésorière et greffière adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 02.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2016**  
**201608-208** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 27 juillet 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 10 août 2016

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Nomination de madame Julie Peccia, à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 4.2 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 11501, rue Notre-Dame connu et désigné comme étant le lot 1 252 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.3 Offre de paiement comptant pour le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles - TECQ et FCCQ
- 4.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

#### **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Adoption - règlement 35-2014-2 – règlement modifiant le règlement 35-2014 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus – afin d'y ajouter une règle de comportement
- 5.2 Adoption - règlement 13-2011-1 – règlement modifiant le règlement 13-2011 - Règlement sur le traitement des élus municipaux - afin d'y remplacer le mode d'indexation du traitement des élus municipaux

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Annulation du contrat TP-ST 2016-06 – Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Entériner la nomination de monsieur Olivier Charron au poste de chargé des travaux d'asphaltage, groupe 10, à la direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 22 juillet 2016
- 7.2 Nomination permanente de monsieur Francis Morin à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques

#### **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don de tables désuètes à la Légion royale canadienne
- 8.2 D'autoriser la bibliothèque Micheline-Gagnon à procéder à la mise en vente de documents audiovisuels désuets lors de la Fête de rue le 10 septembre 2016 et de proposer les articles non vendus en priorité aux organismes locaux, notamment l'Échelon et la Maison Dalauze

#### **9 DIVERS**

#### **10 AFFAIRE NOUVELLE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** 2

---

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2016**

#### **201608-209** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2016 et celui de la séance extraordinaire du 27 juillet 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS** 3

---

#### **RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

#### **201608-210** 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 10 août 2016.

## **RAPPORT DES SERVICES**

4

---

### **NOMINATION DE MADAME JULIE PECCIA, À TITRE DE MEMBRE CITOYEN AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**201608-211**

4.1

Considérant qu'il y a lieu de remplacer un poste vacant au CCU soit le poste 3;

Considérant l'intérêt de madame Julie Peccia à siéger au CCU.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer, à titre de membre citoyen, madame Julie Peccia (poste 3); le mandat de madame Peccia se terminera le 30 avril 2017.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11501, RUE NOTRE-DAME CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 212 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**201608-212**

4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11501, rue Notre-Dame connu et désigné comme étant le lot 1 252 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation du CCU de refuser la dérogation afin de porter la section de clôture avant, côté est à 1.52 m (5');

D'autoriser l'implantation d'un treillis ouvert de 0.46 m (1'5') noir en polymère sur la section de la clôture arrière de 1.83 m (6') qui longe la ruelle.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT POUR LE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - TECQ ET FCCQ**

**201608-213**

4.3

Considérant que chaque année l'agglomération offre aux municipalités de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que depuis l'année 2013, la Ville de Montréal-Est budgette 100 000 \$ afin d'acquitter la portion Grandes Villes pour de ne pas augmenter indûment sa quote-part;

Considérant que cette option nous offre aussi la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser, si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant admissible à ces subventions;

Considérant que cette année la portion réclamée s'avère très importante, plus que le budget alloué quant au volet Grandes Villes, soit 318 035.34 \$ vs 162 306.58 \$ pour l'année 2014 et pour TECQ 309 939.41 \$ vs 292 043.50 \$; il faut spécifier que ces sommes ne sont pas directement reliées à notre ville;

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie présentement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous ne connaissons pas encore le plein dénouement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De payer, à même la quote-part spécifique de 2017 et suivantes, les travaux admissibles à la TECQ soit 309 939.41 \$ et le volet Grandes Villes admissibles au FCCQ soit 318 035.34 \$ effectués pour l'année 2015 par l'agglomération de Montréal;

De transférer la somme prévue de 100 000 \$ pour l'année 2016 dans un surplus accumulé affecté pour ces offres de paiement annuel soumis par l'agglomération annuellement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

**201608-214** 4.4

Considérant l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes : « *Après l'expiration des six mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, le trésorier doit dresser un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie* »;

Considérant que le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière ci-après prescrite;

Considérant que des immeubles du registre foncier de la Ville de Montréal-Est ont des taxes impayées à ce jour;

Considérant que les taxes échues au 31 décembre 2014 feront l'objet d'une prescription en 2016;

Considérant que la direction des services administratifs et de l'informatique a fait parvenir quatre lettres (entre le 30 mai et le 28 juillet 2016) afin de récupérer les sommes dues et que celles-ci n'ont pas suffi à inciter les propriétaires à acquitter les montants dus au 11 août 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles sur lesquels des taxes demeurent impayées, dont la date d'échéance précède le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENTS** 5

**ADOPTION - RÈGLEMENT 35-2014-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2014 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS - AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT**

**201608-215** 5.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 35-2014-2 - règlement modifiant le règlement 35-2014 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* - afin d'y ajouter une règle de comportement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 13-2011-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AFIN D'Y REMPLACER LE MODE D'INDEXATION DU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**201608-216** 5.2

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 13-2011-1 - règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin d'y remplacer le mode d'indexation du traitement des élus municipaux;

De fixer, pour l'année 2015, le taux d'indexation à 2 %, et ce, conformément à l'article 3 du règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* tel qu'en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONTRATS**

6

**ANNULATION DU CONTRAT TP-ST 2016-06 - RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT PAR CHEMISAGE****201608-217**

6.1

Considérant que dans le cadre du PTI 2016, la Ville de Montréal-Est a lancé un appel d'offres pour le projet TPST-2016-06 - Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage;

Considérant que la source de financement de subvention n'a toujours pas été confirmée (subvention non reçue à ce jour) et que d'autres programmes seront offerts et pourraient être plus avantageux;

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques gère et accompagne plusieurs projets amorcés ( $\pm 12$ ) et que ceux-ci nécessitent toute son implication d'ici la fin 2016;

Considérant qu'il serait plus avantageux, tant financièrement qu'au niveau de la gestion, que les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage puissent être réalisés en continu en 2017 et non scindé sur une période de 2016 à 2017 en 2 (deux) séquences d'intervention.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'annuler la tenue de ce projet pour l'année 2016 et de reporter celui-ci ultérieurement (début 2017) pour une meilleure gestion et planification de celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****PERSONNEL**

7

**ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR OLIVIER CHARRON À TITRE DE CHARGÉ DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE, GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 22 JUILLET 2016****201608-218**

7.1

Considérant la nomination de monsieur Mathieu Martinet à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "C" (résolution 201509-221) et compte tenu des besoins, il a été convenu de combler le poste laissé vacant de chargé des travaux d'asphaltage à la suite de cette nomination ;

Considérant que nous avons procédé à l'affichage interne dudit poste du 30 juin au 12 juillet 2016 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, trois employés auxiliaires ont posé leur candidature dont un de ceux-ci s'est désisté ;

En vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à monsieur Olivier Charron puisqu'il a réussi avec succès l'évaluation des compétences et qu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté. Monsieur Olivier Charron a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui a débuté le 22 juillet 2016 pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Olivier Charron à titre de chargé des travaux d'asphaltage, groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 22 juillet 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****CONFIRMER LA PERMANENCE DE MONSIEUR FRANCIS MORIN À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES****201608-219**

7.2

Considérant que monsieur Francis Morin a été embauché à titre de technicien en génie civil le 14 mars 2016 (résolution 201603-095) ;

Considérant que la période d'essai de monsieur Morin se terminera le 14 septembre 2016;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Morin.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Confirmer la permanence de monsieur Francis Morin à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la Direction des travaux publics et des services techniques à compter du 14 septembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 8

---

**DON DE TABLES DÉSUÊTES À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE**

**201608-220** 8.1

Considérant que les tables de réception rondes en bois du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) ont toutes été remplacées par des tables de plastique pour cause d'usure et de santé-sécurité au travail;

Considérant que la Légion royale canadienne aurait besoin de dix de ces tables;

Considérant que les tables ne sont plus utilisées au CRER, et que les tables restantes feront partie d'un lot d'objets désuets qui seront vendus avant la réfection du centre, ou éliminés s'ils ne sont pas vendus.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner dix tables de réception rondes en bois à la Légion royale canadienne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AUTORISATION À LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON DE SE DÉPARTIR DES DOCUMENTS AUDIOVISUELS DÉSUETS**

**201608-221** 8.2

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon doit éliminer de nombreux documents audiovisuels désuets tels que disques compacts (environ 600), DVD (environ 200), VHS (environ 100);

Considérant qu'il est important d'éliminer le matériel désuét afin de maintenir la qualité de la collection;

Considérant qu'un employé de la bibliothèque Micheline-Gagnon sera affecté à la vente de ces documents lors de la Fête de rue du 10 septembre prochain;

Considérant que les documents se vendront à faible prix (1 \$, 2 \$, etc.);

Considérant que des procédures et contrôles spéciaux seront établis pour que les recettes de cette vente soient affectées à l'ajout d'animations pour les enfants à la bibliothèque;

Considérant que l'activité de la Fête de rue rassemble plusieurs montréalais et que la vente de ces objets lors de cet événement permettrait à plusieurs montréalais d'en acquérir;

Considérant que les documents non vendus seront remis à des organismes reconnus par la Ville de Montréal-Est, notamment l'Échelon et la Maison Dalauze.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la bibliothèque Micheline-Gagnon à procéder à la mise en vente de documents audiovisuels désuets lors de la Fête de rue le 10 septembre 2016;

De proposer les articles non vendus en priorité aux organismes locaux, notamment l'Échelon et la Maison Dalauze.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

---

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

**201608-222**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée 20 h 02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

CAROLE MICHELIN, CPA, CGA, OMA  
Greffière adjointe